



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE 12/04/23

L'an deux-mil vingt-trois, le mercredi douze avril à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle communale sur la convocation qui leur a été adressée le 5 avril 2023, par Monsieur Yves ENGRAND, Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs Yves ENGRAND, Maire ; Thierry POLLAERT, Marie-José PECQUEUX, Jeanine GUEANT, Jacques-André DELACRE, Adjoint(e)s ; Chantal DEBOUDT, Monique AGEZ, Brigitte CHARLET, Séverine VASSEUR, Arnaud VANTHOURNOUT, Stéphanie LHERBIER, Michel BRICHE, Christelle LHEUREUX, Gino SUBIRANA, Rémy BLOCKLET.

Procuration(s) :

M. DENOLF Daniel donne pouvoir à M. ENGRAND Yves, M. BISCARAS Xavier donne pouvoir à M. ENGRAND Yves, Mme LE SANT Isabelle donne pouvoir à M. DELACRE Jacques-André

Absent(s) :

M. JOAN Jérôme

Excusé(s) :

M. BISCARAS Xavier, M. DENOLF Daniel, M. JOAN Jérôme, Mme LE SANT Isabelle

Président de séance : M. ENGRAND Yves.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17/03/2023 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

-Aucune remarque.

1^{ère} délibération : Budget communal M14 - Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion qui constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Après s'être assuré que Madame la Receveur-Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Résultats budgétaires de l'exercice

46500 - COMMUNE DE SAINT-FOLQUIN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 924 855,94	1 917 397,65	4 842 253,59
Titres de recette émis (b)	1 456 490,50	2 118 908,05	3 575 398,55
Réductions de titres (c)		3,75	3,75
Recettes nettes (d = b - c)	1 456 490,50	2 118 904,30	3 575 394,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 924 855,94	1 917 397,65	4 842 253,59
Mandats émis (f)	1 369 422,31	1 581 030,74	2 950 453,05
Annulations de mandats (g)	300,00	256,44	556,44
Depenses nettes (h = f - g)	1 369 122,31	1 580 774,30	2 949 896,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	87 368,19	538 130,00	625 498,19
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062208

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CALAIS

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE SAINT-FOLQUIN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

46500 - COMMUNE DE SAINT-FOLQUIN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	35 938,37		87 368,19		123 306,56
Fonctionnement	1 179 184,90	1 125 088,25	538 130,00		592 226,65
TOTAL I	1 215 123,27	1 125 088,25	625 498,19		715 533,21
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 215 123,27	1 125 088,25	625 498,19		715 533,21

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer :

Par 19 membres en exercice,

17 voix pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion 2023.

2ème délibération : Budget communal M14 - Adoption du compte administratif 2022

Monsieur le Maire expose que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et l'article L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Le doyen d'âge de l'Assemblée, Mme Guéant Jeanine, devient présidente de la séance,

Considérant que monsieur le Maire assiste à la discussion et se retire au moment du vote, Mme Guéant fait la lecture des résultats de l'exercice 2022 :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	1 369 122.31 €	1 580 774.30 €	2 949 896.61€
Recettes	1 456 490.50 €	2 118 904.30 €	3 575 394.80 €
Résultat 2022	+ 87 368.19 €	+ 538 13 0€	+ 625 498.19 €

Mr le Maire demande à l'assemblée de délibérer,

Par 19 membres en exercice,
17 voix Pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention

Le conseil municipal,
- Adopte le compte administratif 2022

3^{ème} délibération : Budget communal M14 - Affectation des résultats de l'exercice 2022

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2022 sur le budget primitif 2023.

Vu les résultats inscrits au Compte Administratif du budget communal M14,
Vu le calcul de report des résultats 2022 à affecter sur le budget 2023 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2021		1 179 184.90		35 938.37		1 215 123.27
<i>Part affectée à l'Investissement</i>	<i>1 125 088.25</i>					
Opérations de l'exercice 2022	1 580 774.30	2 118 904.30	1 369 122.31	1 456 490.50	2 949 896.61	3 575 394.80
Totaux	2 705 862.55	3 298 089.20	1 369 122.31	1 492 428.87	4 074 984.86	4 790 518.17
Résultat de clôture		592 226.65		123 306.56		715 533.21

Résultat d'investissement	+ 123 306.56 €
Reste à Réalisé de 2022 (907 726.97€ en dépenses et 527 661.22€ en recettes)	- 380 065.75 €
Résultat définitif :	- 256 759.19€

Mr le Maire propose d'inscrire et d'affecter l'excédent cumulé de 715 533.21€ comme suit :

- Au compte **001**- Résultat d'investissement : **123 306.56 €**
- au compte **1068**-Affectation complémentaire en réserve : **256 759.19 €**
- au compte **002** – Résultat excédent fonctionnement : **335 464.46€**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Par 19 membres en exercice,
17 voix Pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal,
- Approuve les affectations de résultats comme définies ci-dessus.

4ème délibération : Budget communal M14 - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire fait lecture de l'état de fixation des taux d'imposition n°1259 COM pour le vote des taxes directes locales :

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

	Base d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits attendus 2023
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	1 267 964	39.70 %	1 356 000	538 332
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	150 347	38.84 %	173 700	67 465
Taxe Habitation résidence secondaire (THS)	63 794	Pour mémoire Taux gelés en 2021 : 25.18%	68 323	17 204
CFE	supprimé en 2022			
		Produit attendu :		623 001 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Par 19 membres en exercice,
17 voix Pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal,

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme définies ci-dessus.

5ème délibération : Crédit prix pour les écoles

Mr le Maire rappelle que la municipalité offre tous les ans au mois de juin, des livres aux enfants des 2 écoles de la commune pour les récompenser de leur travail.

	2022	Proposition 2023
Ecole Jacques Brel	1 600,00 €	1 600,00 €
Ecole du Sacré cœur	1 350,00 €	1 350,00 €

Il propose de reconduire les mêmes montants (c'est la Mairie qui règle les factures de livres jusqu'à hauteur du crédit alloué) pour cette année 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer :
Par 19 membres en exercice,
17 voix Pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal

- Approuve le versement de ces crédits prix aux écoles de Saint-Folquin.

Arrivée de Mr Arnaud Vanthournout à 19h10.

6ème délibération : Tableau des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le versement de la subvention s'effectuera trimestriellement sauf pour un montant égal ou inférieur à 200,00 € qui sera versé en une fois.

A noter que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association. Dans le cadre de la participation de la Commune aux classes de neige pour les enfants habitant la Commune, celle-ci fera l'objet d'un état détaillé (participation demandée, nom des enfants, etc.) avant tout versement à l'association des parents d'élèves.

Concernant les salles, toute dégradation (importante) de salle ou du matériel causée par une association sera déduite du montant de sa subvention.

Monsieur le Maire indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Afin que le Trésor Public puisse effectuer le versement de la subvention, il convient de stipuler le nom exact figurant sur le Relevé d'Identité Bancaire de l'association, versé au prorata du fonctionnement de l'association.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur le tableau récapitulatif des subventions suivant :

Subvention –Ecoles :		2021	2022	2023
RiB A.P.E.	Ecole publique	1 300	1 300	1 300
RiB APEL.	Ecole privée	1 000	1 000	1 000
RiB AEP-O GEC	Convention Ecole privée	36 591	36 591	40 000
A.E.P.	Classe neige Ecole privée (enfants de St Folquin)-RIB AEP	0	3 600	0
A.P.E.	Classe de Neige Ecole publique-RIB APE	0	5 620	0
A.P.E.L.	Ecole Gravelines (Enfants St Folquinois secteur clairmarais)-RIB APEL et autres établissements scolaires élèves St Folquinois	0	0	0
Total :		48 071	38 891	42 300

**Subvention association sportive
pour les enfants/Adultes :**

Football Club	1800	2 250	0
Basket Club	1800	2 250	2250
Total :	3 600	4 500	2250

Subvention association de Loisirs :

Gymnastique	1 000	1 000	1 000
Les petits pinceaux	450	450	500
Les Cousettes	175	175	200
Club informatique	/	1 ordi	1 ordinateur
Total :	1 625	1 625	1 625

**Subvention association de
mémoire ou d'intérêt communal :**

Club de la Gaité et de l'amitié	900	900	1000
U.N.C.	900	900	1000
Ecole de Musique (RIB Entente musicale)	21 800	21 800	22000
Harmonie de St Folquin	2 900	2 900	3000
Fêtes Animation Culture St Folquin	1400	1 400	1500
Total :	27 900	27 900	28 500
CCAS		23 114.98	21 945.02
TOTAL		73 625	74 750

Mr le Maire propose à l'assemblée de délibérer

Par 19 membres en exercice,
18 voix Pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention

Le conseil municipal

-Décide de verser les subventions comme déterminées dans le tableau ci-dessus.

7ème délibération : Indemnités de fonction des élus (Maire – Adjoint – Conseillers municipaux délégués)

Les indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction du point d'indice des fonctionnaires : le terme de référence est le traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'enveloppe totale maximum à se répartir est de 5 857.43€ Brut mensuel x12 mois = 70 289.16€ brut imputé au budget au compte 6531 « Indemnité des Elus ».

	Taux applicable % de l'indice brut maximal 2022	Taux applicable % de l'indice brut maximal 2023
Maire	51.6%	51.6%
1 ^{er} adjoint	19.8%	19.8%
2 ^{ème} adjoint	12%	12%
3 ^{ème} adjoint	12%	12%
4 ^{ème} adjoint	12%	12%
5 ^{ème} adjoint	12%	12%
Conseillers municipaux Délégués	4%	4%

Monsieur le Maire invite à délibérer pour approuver le tableau des indemnités d'élus.

Par 19 membres en exercice,
18 voix Pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention

Le conseil municipal

- Décide de fixer les taux d'indemnité comme ci-dessus.

8ème délibération : Modification de poste et approbation du tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente les effectifs de personnel qui seront nécessaires cette année 2023 :

Agents titulaires			Agents non titulaires			
Filière	Grade	Catégorie	Emplois budgétaires (permanents à temps complet)	Emplois budgétaires (permanents à temps non complet)	Eff. pourvus sur emplois budgétaires en ETPT	Secteur
Administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	ADM
Administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2,00	0,00	2,00	ADM
Social	AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.	C	2,00	0,00	2,00	S
Technique	ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0,00	1,00	TECH
Technique	ADJOINT TECHNIQUE PR. 2EME CL. (Av. Janv. 2017)	C	4,00	0,00	5,00	TECH
Technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	0,00	1,00	1,00	TECH

Agents titulaires			Agents non titulaires			
Filière	Grade / Emplois pourvus	Catégorie	Emploi non permanent ?	Emplois budgétaires (à temps complet)	Emplois budgétaires (à temps non complet)	Eff. pourvus sur emp budgétaires en ETF
▶ Emplois fonctionnels	CONTRAT UNIQUE D'INSERTION	A	<input checked="" type="checkbox"/>	0,00	1,00	
Administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	<input checked="" type="checkbox"/>	1,00	0,00	
Technique	ADJOINT TECHNIQUE	C	<input checked="" type="checkbox"/>	1,00	0,00	
Technique	ADJOINT TECHNIQUE	C	<input checked="" type="checkbox"/>	0,00	2,00	

Soit 11 titulaires, 4 CDD et (1 contrat aidé en cas de besoin)

Monsieur le Maire invite à délibérer pour approuver le tableau des effectifs pour le budget primitif :

Par 19 membres en exercice,
18 voix Pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention

Le conseil Municipal,
-Décide d'approuver le tableau des effectifs du personnel 2023

9ème délibération : Vote du Budget Primitif 2023

Mr le Maire fait la présentation et la lecture des articles et des prévisions budgétaires votées au chapitre du budget primitif M14 pour l'année 2023.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes.

Section de Fonctionnement : 1 822 116.32€
Section d'investissement : 1 471 444.65€

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer.

Par 19 membres en exercice,
18 voix Pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal
- Vote le Budget primitif indiqué comme ci-dessus.

10ème délibération : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait, compte-tenu des besoins prévisionnels liés aux délais, ou opportunités dans le cadre des opérations de travaux courant 2024, d'ouvrir une ligne de trésorerie avant le vote du BP 2024 si nécessaire.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'emprunt qui procure à la Commune des ressources supplémentaires mais d'une simple avance de trésorerie dans l'attente du recouvrement des recettes prévues au budget.

Les mouvements de fonds correspondants sont effectués en trésorerie et ne sont pas retracés dans le budget communal, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer :
Par 19 membres en exercice,

18 Voix pour (dont 3 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention,
Le conseil municipal décide :

- d'ouvrir une ligne de trésorerie
- de l'autoriser à réaliser cette ligne de trésorerie
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir.
- à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements.

11ème délibération : Rétrocession voirie Résidence de la Forge.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la procédure a débuté en 2016 pour la rétrocession de 2 voies cf plan cadastral ci-après :



Étant donné la division cadastrale en vue de construire (4 lots) de 2014,

Vu l'acceptation de Monsieur VAN FRIEL en date du 29 mars 2016 de céder en faveur de la commune les sections cadastrales AI 223, AI 197, AI 199, AI 252, AI 244 et une partie de la parcelle AI 225 (2m sur la longueur en parallèle avec 199),

Vu les travaux d'enrobés effectués par l'entreprise STPP aux frais de Monsieur VAN FRIEL en 2016,

Il convient pour la commune de rétrocéder la voirie (un nouveau numéro de section cadastrale sera attribué pour la partie de la parcelle AI 225 après passage d'un géomètre). Elle se nommera « rue de la Forge ».

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer.

Par 19 membres en exercice,

17 voix Pour, 0 contre, 0 abstention

Le conseil Municipal

- Décide de rétrocéder la voirie lorsque le nouveau bornage sera terminé.
- Désigne comme nom de voirie "rue de la Forge"
- Autorise mr le maire a signer les actes administratifs liés à cette procédure.

• **Questions et informations diverses :**

Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre prochain, 170 sénateurs seront à élire.

Le conseil municipal devra se réunir impérativement le vendredi 9 juin afin de désigner les grands électeurs (les conseillers titulaires délégués et suppléants).

Interventions des adjoints :

[Intervention de Mr Pollaert, 1er adjoint délégué au personnel communal :](#)

- Enquête publique de la Centrale nucléaire de Gravelines, qui durera 1 mois, Mr Pollaert a reçu 2 représentants d'EDF pour expliquer les modalités de cette enquête qui porte sur le renouvellement d'agrément pour 2 réacteurs (40 ans).

[Intervention de Mme Pecqueux, adjointe déléguée aux affaires sociales :](#)

- Etude pour une aire de jeux multisport au centre du village.
- Informations sur le repas des aînés qui aura lieu le mercredi 10 mai.

[Intervention de Mme Guéant, adjointe déléguée aux fêtes et cérémonies :](#)

- Le parcours du coeur aura lieu le dimanche 14 mai.
- Informations sur la ducasse qui se déroulera du 8 au 14 juillet.

[Intervention de Mr Delacre, adjoint délégué aux voiries :](#)

- Point sur les ponts de la commune.
- Etude d'aménagement pour la mobilité aux abords des écoles en partenariat avec la CCRA et réalisée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer.

La séance est levée à 20h35.